



SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DU 14 NOVEMBRE 2016

Procès-verbal de la séance régulière du conseil de Ville de Paspébiac, tenue à la salle municipale de la Maison des citoyens ce 14^e jour du mois de novembre 2016, à 19h00 sous la présidence du maire, Monsieur Paul-Arthur Blais.

Sont présents : Mme Gina Samson (4)
MM Rémi Whittom (1)
Christian Grenier (2)
Alain Delarosbil (3)
Frédéric Delarosbil (6)
Hébert Huard (5)

Sont également présents : Monsieur Paul Langlois, directeur général et greffier et Madame Annie Chapados, directrice des finances et trésorière.

1- OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire, Paul-Arthur Blais, ouvre la séance à 19h00 et souhaite la bienvenue aux conseillers présents.

2- CONSTATATION DU QUORUM

Monsieur le maire, Paul-Arthur Blais, constate que le quorum est atteint.

2016-11-220 3- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance;
2. Constatation du quorum;
3. Adoption de l'ordre du jour;
4. Adoption des procès-verbaux des assemblées des 11 et 24 octobre 2016 et du 2 novembre 2016;
5. Dépôt de documents ou de correspondance
 - Lettre du MCC
6. Avis de motion portant sur un Règlement 2016-433 portant sur le remboursement potentiel de la TVQ
7. Adoption d'une dérogation mineure portant sur les articles 71 et 72 du règlement de zonage afin de régulariser la construction d'un deuxième garage au 9 rue Scott
8. Adoption d'une dérogation mineure portant sur l'article 71 du règlement de zonage afin de régulariser la construction de bâtiments accessoires au 69 rue Scott et qui dépassent les superficies normées
9. Adoption d'une dérogation mineure portant sur l'article 26 du règlement de zonage afin d'autoriser une marge de recul pour l'implantation d'un bâtiment principal
10. Adoption d'une dérogation mineure portant sur l'article 71 du règlement de zonage afin d'autoriser l'implantation actuelle d'un garage isolé au 135 rue Lemoy
11. Adoption d'une dérogation mineure portant sur les articles 71 et 72 du règlement de zonage et qui vise à autoriser l'implantation d'un deuxième garage au 86 boul. Gérard.D-Levesque Est
12. Adjudication d'un appel d'offres public - institution publique

13. Concordance des billets - adoption d'un emprunt par billet au montant de deux cent soixante-quatorze mille dollars (274 700\$)
14. Adoption d'un mandat à la FQM- dossier assurances collectives
15. Autorisation d'un appel d'offres - Amélioration de la Rue Day
16. Adoption d'un cinquième paiement progressif dû à l'entrepreneur général LFG-Honco
17. Adoption du quatrième paiement touchant la facturation d'Axor gestionnaire du projet du Complexe sportif
18. Renouvellement d'entente de services aux sinistrés avec la Croix Rouge
19. Octroi contractuel pour l'implantation d'un système de sectorisation
20. Paiement au RÉGIM – transport adapté
21. Adoption des comptes à payer
22. Suivi du budget
23. Rapport des conseillers
24. Période de questions
25. Levée de la séance

Il est proposé par **Monsieur Christian Grenier** que l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé.

2016- 11-221 4- ADOPTION DES PROCÈS VERBAUX DES ASSEMBLÉES DU 11, 24 OCTOBRE ET DU 2 NOVEMBRE 2016

Il est proposé par **Madame Gina Samson** et résolu que les procès-verbaux du 11, du 24 octobre et du 2 novembre 2016 soient adoptés tels que corrigés.

Adoption unanime

2016-11- 5- DÉPÔT DE DOCUMENT OU DE CORRESPONDANCE

- **Lettre du MCC**

2016-11-222 6- AVIS DE MOTION PORTANT SUR UN RÈGLEMENT 2016-433 VISANT LE REMBOURSEMENT POTENTIEL DE LA TVQ

Avis de motion est donné par **Monsieur Frédéric Delarosbil** avisant la population que le conseil a l'intention de présenter un Règlement numéro 2016-433 portant sur les nouvelles modalités de remboursement potentiel de la TVQ.

Adoption unanime

2016-11-223 7- ADOPTION D'UNE DÉROGATION MINEURE PORTANT SUR LES ARTICLES 71 ET 72 DU RÈGLEMENT DE ZONAGE AFIN DE RÉGULARISER LA CONSTRUCTION D'UN DEUXIÈME GARAGE AU 9 RUE SCOTT

CONSIDÉRANT QU'un avis public a été diffusé portant sur la demande de dérogation;

CONSIDÉRANT QUE la demande de Madame Sophie Joseph et Monsieur Danny Poirier a été étudiée et recommandée par le comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE la demande consiste à régulariser la construction d'un garage dont la superficie excède la superficie du bâtiment principal;

CONSIDÉRANT QU'une séance de consultation publique a été tenue;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par **Monsieur Frédéric Delarosbil** et appuyé par **Monsieur Hébert Huard** que le conseil autorise la demande de dérogation mineure qui vise à régulariser un bâtiment dérogatoire telle que recommandée par le CCU.

Adoption unanime

2016-11-224 **8 – ADOPTION D'UNE DÉROGATION MINEURE PORTANT SUR L'ARTICLE 71 DU RÈGLEMENT DE ZONAGE AFIN DE RÉGULARISER LA CONSTRUCTION DE BÂTIMENTS ACCESSOIRES AU 69 RUE SCOTT ET QUI DÉPASSENT LES SUPERFICIES NORMÉES**

CONSIDÉRANT QU'un avis public a été diffusé portant sur la demande de dérogation;

CONSIDÉRANT QUE la demande de Monsieur Daniel Joseph, a été étudiée et recommandée par le comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE la demande vise à autoriser la construction d'un deuxième garage et que la superficie dudit garage excèdera la superficie du bâtiment principal;

CONSIDÉRANT QU'une séance de consultation publique a été tenue;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par **Monsieur Alain Delarosbil** et appuyé par **Monsieur Christian Grenier** que le conseil autorise la demande de dérogation mineure qui vise à régulariser la construction d'un deuxième garage telle que recommandé par le CCU.

Adoption unanime

2016-11-225 **9 -ADOPTION D'UNE DÉROGATION MINEURE PORTANT SUR L'ARTICLE 26 DU RÈGLEMENT DE ZONAGE AFIN D'AUTORISER UNE MARGE DE REcul POUR L'IMPLANTATION D'UN BÂTIMENT PRINCIPAL**

CONSIDÉRANT QU'un avis public a été diffusé portant sur la demande de dérogation;

CONSIDÉRANT QUE la demande de Monsieur Claude Tremblay a été étudiée et recommandée par le Comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE la demande vise à régulariser l'implantation du bâtiment principal en autorisant une marge de recul latéral nulle;

CONSIDÉRANT QU'une séance de consultation publique a été tenue;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par **Monsieur Alain Delarosbil** et appuyé par **Madame Gina Samson** que le conseil autorise la demande de dérogation mineure qui vise à régulariser l'implantation du bâtiment principal telle que recommandé par le CCU.

Adoption unanime

2016-11-226

10 - ADOPTION D'UNE DÉROGATION MINEURE PORTANT SUR L'ARTICLE 71 DU RÈGLEMENT DE ZONAGE AFIN D'AUTORISER L'IMPLANTATION D'UN GARAGE ISOLÉ AU 135 RUE LEMOY

CONSIDÉRANT QU'un avis public a été diffusé portant sur la demande de dérogation;

CONSIDÉRANT QUE la demande de Monsieur Martin Perron a été étudiée et recommandée par le Comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE la demande vise à autoriser la construction d'un garage isolé sur la cour avant du bâtiment principal;

CONSIDÉRANT QU'une séance de consultation publique a été tenue;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par **Monsieur Alain Delarosbil** et appuyé par **Monsieur Frédéric Delarosbil** que le conseil autorise la demande de décoration mineure qui vise à régulariser la construction d'un deuxième garage sur la cour avant telle que recommandé par le CCU.

Adoption unanime

2016-11-227

11 - ADOPTION D'UNE DÉROGATION MINEURE PORTANT SUR LES ARTICLES 71 ET 72 DU RÈGLEMENT DE ZONAGE ET QUI VISE A AUTORISER L'IMPLANTATION D'UN DEUXIÈME GARAGE AU 86 BOUL. GÉRARD.D-LEVESQUE- EST

CONSIDÉRANT QU'un avis public a été diffusé portant sur la demande de dérogation;

CONSIDÉRANT QUE la demande de Monsieur Adhémar Delarosbil a été étudiée et recommandée par le Comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE la demande vise à autoriser la construction d'un deuxième garage alors que la superficie des bâtiments accessoires excède la superficie du bâtiment principal;

CONSIDÉRANT QU'une séance de consultation publique a été tenue;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par **Monsieur Christian Grenier** et appuyé par **Monsieur Hébert Huard** que le conseil autorise la demande de décoration mineure qui vise à régulariser la construction d'un deuxième garage telle que recommandé par le CCU.

Adoption unanime

2016 – 11-228

12 - ADJUDICATION D'UN APPEL D'OFFRES PUBLIC-INSTITUTION PUBLIQUE

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Paspébiac a adopté des emprunts par le biais des Règlements d'emprunts 2016-421 et 2015-405;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par **Monsieur Hébert Huard** et appuyé par **Monsieur Alain Delarosbil** et résolu que la Ville de Paspébiac accepte l'offre qui lui est

faite par la **Banque Royale du Canada** pour son emprunt par billets en date du 22 novembre 2016 au montant de 274 700 \$ effectué en vertu des règlements d'emprunt numéros 2016-421 et 2015-405. Ce billet est émis au prix au taux de 2.47% CAN pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série cinq (5) ans comme suit :

14 100 \$	2.47 %	22 novembre 2017
14 600 \$	2.47%	22 novembre 2018
14 800 \$	2.47 %	22 novembre 2019
15 100 \$	2.47 %	22 novembre 2020
216 100 \$	2.47 %	22 novembre 2021

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires pré-autorisés à celui-ci.

Adoption unanime

2016-11-229

13 – CONCORDANCE DES BILLETS-ADOPTION D'UN EMPRUNT PAR BILLET AU MONTANT DE DEUX CENT SOIXANTE QUATORZE MILLE DOLLARS (274 000\$)

ATTENDU QUE, conformément au(x) règlement(s) d'emprunt suivant(s) et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Paspébiac souhaite emprunter par billet un montant total de 274 700 \$:

Règlements d'emprunt n°	Pour un montant de \$
2016-421	189 000 \$
2015-405	85 700 \$

ATTENDU QU' à ces fins, il devient nécessaire de modifier le(s) règlement(s) d'emprunt en vertu duquel (desquels) ces billets sont émis;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par **Monsieur Alain Delarosbil** et appuyé par **Monsieur Frédéric Delarosbil** et résolu :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QU'un emprunt par billet au montant de deux cent soixante-quatorze mille dollars (274 700 \$) prévu aux Règlements d'emprunt numéros 2016-421 et 2015-405 soit réalisé;

QUE les billets soient signés par le maire, Monsieur Paul;-Arthur Blais et la directrice du service des Finances et de la Trésorerie, Madame Annie Chapados;

QUE les billets soient datés du 22 novembre 2016;

QUE les intérêts sur les billets soient payables semi-annuellement;

QUE les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

2017	14 100 \$
2018	14 600 \$
2019	14 800 \$
2020	15 100 \$
2021	15 500 \$ (à payer en 2021)
2021	200 600 \$ (à renouveler)

QUE pour réaliser cet emprunt la Ville de Paspébiac émette pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 22 novembre 2016), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2022 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements d'emprunt numéros 2016-421 et 2015-405, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

Adoption unanime

~~2016-11-230 ——— 14 ADOPTION D'UN MANDAT À LA FQM- DOSSIER
ASSURANCES COLLECTIVES ——— « point reporté »~~

~~CONSIDÉRANT QUE~~ la municipalité a déjà adhéré au contrat d'assurance collective émis par Desjardins Sécurité Financière, dans le cadre du régime de la FQM et de l'ADMQ;

~~CONSIDÉRANT QUE~~ la FQM, par son conseil d'administration, a fait connaître sa décision de gérer elle-même, et à l'interne, l'assurance collective et a notamment constituer, à cette fin, un comité composé d'élus, de directeurs généraux de municipalité ou de MRC et de représentants de l'ADMQ et de l'ADGMRCQ;

~~CONSIDÉRANT QUE~~ le contrat intervenu entre la FQM, l'ADMQ et Desjardins Sécurité Financière doit être renégocié à l'automne 2016, pour entrer en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2017;

~~CONSIDÉRANT QUE~~ la FQM a retenu les services des actuaires AON HEWITT pour la représenter et la conseiller notamment dans la négociation de ce renouvellement de contrat et qu'elle s'est engagée à consulter l'ADMQ quant aux conditions de ce renouvellement;

~~CONSIDÉRANT QU'~~en conséquence il y a lieu que la municipalité mandate la FQM et son mandataire désigné (actuellement AON HEWITT) pour la représenter dans la négociation de ce renouvellement;

~~CONSIDÉRANT QUE~~ le comité mis sur pied par la FQM doit faire connaître ses recommandations quant aux modalités et au contenu d'un nouveau régime au début de l'année 2017, les conclusions du comité devant être mises en application, après un appel d'offres au bénéfice des municipalités visées par ce régime, le ou vers le 1^{er} janvier 2018;

~~CONSIDÉRANT QUE~~ pour être en mesure de mieux protéger les intérêts des municipalités et organismes membres du regroupement, la FQM et l'ADMQ souhaitent continuer à agir comme preneur du contrat cadre auprès de l'assureur, ce que désire également la municipalité;

~~CONSIDÉRANT QUE~~ ce mode de gestion devrait générer des économies pour les municipalités visées par ce régime;

~~CONSIDÉRANT QUE~~ le statut de la FQM comme preneur du contrat cadre ainsi que son rôle de négociateur pour son renouvellement, avec ou sans amendement, correspondent à

la mission que lui confient exclusivement les articles 14.71 et 708 du *Code municipal* ainsi que l'article 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes*;

~~EN CONSÉQUENCE~~ Il est proposé par, _____ appuyé par _____
et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

~~Que~~ la Ville de Paspébiac mandate, irrévocablement jusqu'au 31 décembre 2017, la Fédération québécoise des municipalités (FQM) et son mandataire désigné (actuellement AON HEWITT) pour agir à titre de représentant exclusif pour négocier l'adhésion de la municipalité et le renouvellement du régime d'assurance collective intervenu dans le cadre du régime de la FQM et de l'ADMQ, et ce, auprès de Desjardins Sécurité Financière ou, si nécessaire, de tout autre assureur;

~~Que~~ la Fédération québécoise des municipalités et son mandataire désigné (actuellement AON Hewitt) soient autorisés exclusivement à négocier et à convenir, avec tout courtier et Desjardins Sécurité Financière, toute mesure pouvant être nécessaire pour assurer une transition harmonieuse entre le régime en vigueur et celui à être convenu au terme de sa renégociation actuellement et en vigueur jusqu'au 31 décembre 2016 ;

~~Que~~ la Fédération québécoise des municipalités et son mandataire désigné (actuellement AON Hewitt) soient autorisés à obtenir accès au dossier d'assurance collective de la municipalité, et ce, auprès de tout courtier, ou de Desjardins Sécurité Financière ;

~~Que~~ la Fédération québécoise des municipalités et son mandataire désigné (actuellement AON Hewitt) soient autorisés à négocier, contre rémunération, les services fournis respectivement par eux;

~~Que~~ la présente résolution ne limite en rien le droit de la FQM de révoquer son mandataire désigné et y substituer un autre;

~~Que~~ la prise d'effet de la présente résolution soit immédiate et révoque tout autre mandat accordé antérieurement, sans autre avis.

Report unanime de l'étude et de l'adoption du mandat

2016-11-231

15- AUTORISATION D'UN APPEL D'OFFRES – AMÉLIORATION DE LA RUE DAY

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Paspébiac a soumis une demande de soutien financier dans le cadre du volet Accélération du Programme d'amélioration du réseau de routes locales;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a reçu une acceptation de principe à sa demande du Ministère des Transports du Québec;

CONSIDÉRANT QUE la Ville doit déposer les plans et devis du projet d'amélioration de la rue Day afin de pouvoir aller en appels d'offres pour la réalisation des travaux avant la fin janvier 2017;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par **Monsieur Frédéric Delarosbil** et appuyé par **Monsieur Alain Delarosbil** de mandater la direction générale de réaliser un appel d'offres sur invitation pour services professionnels afin de pouvoir dans les meilleurs délais mandater une firme ou des professionnels pour réaliser les plans et devis du projet et y fournir une évaluation des coûts projetés.

Adoption unanime

2016-11-232

**16 - ADOPTION D'UN CINQUIÈME PAIEMENT PROGRESSIF
DÛ AU CONSORTIUM ET ENTREPRENEUR GÉNÉRAL
LFG- HONCO**

CONSIDÉRANT QUE la construction du complexe sportif est amorcée depuis le 8 août 2016;

CONSIDÉRANT QUE les plans et devis 100 % ont été déposés et approuvés par le MELS;

CONSIDÉRANT QUE la construction de la structure du complexe sportif est amorcée;

CONSIDÉRANT QU'une demande pour un cinquième paiement progressif a été formulée par l'entrepreneur général, en date du 30 octobre 2016;

CONSIDÉRANT QUE 100 % des plans d'architecture, des plans de structure, des plans d'ingénierie mécanique électrique, que 100 % de la mobilisation, que 100 % de l'excavation a été complétée;

CONSIDÉRANT QUE la structure du Complexe sportif a été entièrement montée;

CONSIDÉRANT QUE le gestionnaire au dossier nous a recommandé le paiement et transmis le certificat du cinquième paiement progressif;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **Monsieur Alain Delarosbil** et appuyé par **Madame Gina Samson** que le conseil municipal autorise le service de la trésorerie à effectuer le paiement d'un montant d'un million cent sept mille cent soixante-dix dollars et quarante-trois cents (1 107 170,43 \$) incluant les taxes applicables tout en indiquant que le changement portant sur l'enlèvement de la terre végétale n'a aucune incidence sur l'échéancier du projet du Complexe Sportif tel que soumis par AXOR, gestionnaire du projet et qui a présenté et recommandé dans le certificat de paiement.

Adoption unanime

2016-11-233

**17 - ADOPTION DU QUATRIÈME PAIEMENT TOUCHANT LA
FACTURATION D'AXOR GESTIONNAIRE DU PROJET
DU COMPLEXE SPORTIF**

CONSIDÉRANT QUE la Ville a tenu un appel d'offres pour l'embauche d'un gestionnaire du projet du Complexe sportif et que l'adjudicataire Axor inc. est en fonction;

CONSIDÉRANT QUE les réunions de chantier ont été tenues et se tiennent sur une base hebdomadaire;

CONSIDÉRANT QUE la vérification des documents contractuels et des différents intervenants sont vérifiés;

CONSIDÉRANT QUE la surveillance de chantier est constante;

CONSIDÉRANT QU'un quatrième paiement est demandé et respecte en tout point l'appel d'offres et l'offre de services soumis;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par **Monsieur Christian Grenier** et appuyé par **Monsieur Frédéric Delarosbil** que le conseil autorise le service de la trésorerie à effectuer le quatrième paiement du gestionnaire, représentant la gestion et la surveillance du mois

d'octobre 2016 du projet du complexe sportif au montant de dix mille sept cent soixante-quatorze dollars et vingt cents (10 774.20\$) incluant les taxes applicables

Adoption unanime

2016-11-234 18- RENOUVELLEMENT D'ENTENTE DE SERVICES AUX SINISTRÉS AVEC LA CROIX ROUGE

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Paspébiac obtient les services de la Croix Rouge en cas de sinistre;

CONSIDÉRANT QUE la Ville est appelée à renouveler son entente;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par **Monsieur Christian Grenier** et appuyé par **Monsieur Hébert Huard** que le conseil autorise le paiement d'un montant de quatre cent quatre-vingt-dix-neuf dollars et soixante-huit cents (499,68\$) pour renouveler l'entente de service aux sinistrés de la Croix Rouge.

Adoption unanime

2016-11-235 19 – OCTROI D'UN CONTRAT DE SERVICE EN VUE DE L'IMPLANTATION D'UN SYSTÈME DE SECTORISATION POUR LA MESURE DE LA CONSOMMATION DE L'EAU POTABLE EN MILIEU RÉSIDENTIEL SUR LE TERRITOIRE DE PASPÉBIAC

CONSIDÉRANT la Politique québécoise d'économie de l'eau potable;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la Politique québécoise d'économie d'eau potable, la Ville de Paspébiac et ses citoyens doivent réduire leur consommation d'eau potable;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a développé avec le Ministère des Affaires municipales un projet visant à déterminer la consommation réelle d'eau potable permettant d'éviter l'installation de compteurs d'eau;

CONSIDÉRANT QUE le projet consiste à établir et à valider la méthodologie pour le calcul de la consommation d'eau résidentielle par secteur mesuré à partir de débitmètre spécialisé;

CONSIDÉRANT QUE la Ville doit recourir à des services professionnels;

CONSIDÉRANT QUE NORDIKEAU, une firme de génie conseil a été recommandée par le MAMOT compte tenu de son expertise;

CONSIDÉRANT QUE NORDIKEAU a déposé une offre de service au coût de vingt-et-un mille six cent soixante-dix dollars (21 670\$);

EN CONSÉQUENCE il est proposé par **Madame Gina Samson** et appuyé par **Monsieur Christian Grenier** que le conseil autorise l'octroi contractuel et mandate la direction générale d'élaborer le protocole d'entente et autorise le maire Paul-Arthur Blais et le directeur général à signer les documents requis pour l'élaboration des plans et devis du projet pilote.

Adoption unanime

2016-11-236 20- PAIEMENT AU RÉGIM – TRANSPORT ADAPTÉ

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Paspébiac est membre de RÉGÎM;

CONSIDÉRANT QU'il est requis que la Ville participe au coût pour assurer le transport adapté;

CONSIDÉRANT QUE le coût correspond à un dollar vingt par résident de la Ville;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par **Monsieur Alain Delarosbil** et appuyé par **Monsieur Rémi Whittom** que le conseil municipal autorise le paiement par le service de la trésorerie et des finances d' un montant de trois mille sept cent quarante-huit dollars (3748\$) pour le transport adapté de 2017.

Adoption unanime

2016-11-237 21 - ADOPTION DES COMPTES À PAYER

Il est proposé par **Madame Gina Samson** et appuyé par **Monsieur Frédéric Delarosbil** et résolu que les comptes à payer pour le mois d'octobre 2016 au montant de sept cent cinquante-sept mille sept cent trente-neuf dollars et soixante-trois cents (757 739.63\$) soient approuvés pour paiement.

Adoption unanime

2016-11-238 22 - SUIVI DU BUDGET

Il est proposé par **Monsieur Hébert Huard** et appuyé par **Monsieur Christian Grenier** et résolu que le rapport « État des activités financières » en date du 31 octobre 2016 soit adopté.

Adoption unanime

2016-11 23 - RAPPORT DES CONSEILLERS

Monsieur Rémi Whittom

Monsieur Whittom a signalé que la construction du Complexe sportif progressait selon l'échéancier prévu, que les plombiers, et électriciens ont amorcé leurs travaux , et que les prochains jours et prochaines semaines permettront de fixer les choix de couleurs, de mobiliers et d'équipements.

Monsieur Christian Grenier

Monsieur Grenier a abordé le dossier de la sécurité incendie indiquant que le service de sécurité incendie est intervenu à sept reprises au cours du dernier mois et qu'une réunion inter municipale serait tenue tout prochainement sur le dossier d'acquisition d'un camion d'incendie. Il a aussi informé l'auditoire qu'il a participé à la soirée des Grands de Paspébiac, à la rencontre du Comité consultatif d'urbanisme et à des rencontres de travail du conseil de Ville.

Monsieur Alain Delarosbil

Monsieur Delarosbil a indiqué qu'il a participé aux différentes activités de la Semaine du Patrimoine, dont la soirée des Grands de Paspébiac et de celle sur l'histoire de Paspébiac avec les élèves de l'École La Source, tout en participant au cours du mois à une réunion sur la gestion du Centre de plein air Les Monticoles, à une rencontre du Comité des nouveaux arrivants et finalement aux réunions de travail du conseil municipal.

Madame Gina Samson

Madame Samson a souligné le travail du Comité de la Politique culturelle dans la conception et réalisation de la soirée du type Génie en Herbe, présenté dans le cadre de la Semaine du Patrimoine. Elle a également informé le conseil des récents succès touristiques du Site Historique du Banc-de-Pêche entre autres révélant qu'une croissance de 37% avait été enregistrée pour l'accueil de visiteurs en octobre 2016, un achalandage record. Elle a indiqué en terminant sa participation aux différentes rencontres et réunions de travail du conseil municipal

Monsieur Hébert Huard

Monsieur Huard a informé le public de la situation à l'Office municipal d'Habitation et de la fusion prochaine des OMH de la région. Il a souligné sa participation au Comité des gestions du Centre de plein air Les Monticoles et sa participation aux différentes assemblées, réunions et rencontres du conseil municipal.

Monsieur Frédéric Delarosbil

Monsieur Delarosbil a fait savoir qu'il a participé aux activités de la Semaine du Patrimoine entre autres à la soirée des Grands de Paspébiac, félicitant les lauréats et à l'activité mettant en vedette les élèves de l'École La Source. Il a aussi indiqué qu'il avait participé aux rencontres, réunions et assemblées que le conseil municipal a tenu au cours du dernier mois.

2016-11

24. PÉRIODE DE QUÉSTIONS

2016-11-239

25. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par **Monsieur Frédéric Delarosbil** que la séance soit levée. Il est 20 h 09.

Paul-Arthur Blais, maire

Paul Langlois, directeur général et greffier